

Décision n°2024-07-SI

Relative à la validation de sortie d'inventaire d'un véhicule Peugeot 208
EC-588-EE

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université,
- Vu** l'avis du Conseil d'UFR de la Faculté d'Economie et de Gestion en date 19 janvier 2024,

Considérant que les nouvelles directives ministérielles dans le domaine de l'écologie incitent au renouvellement du parc automobile de l'établissement lorsque les circonstances le permettent,

Considérant le devis de réparation du véhicule immatriculé EC-588-EE d'un montant de 5 947,99€ TTC,

Considérant que la valeur nette comptable dudit véhicule est égale 0 euro,

Considérant le caractère élevé nécessaire à la réparation eu égard à sa valeur,

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule Peugeot 208 immatriculé EC-588-EE.

Article 2 :

Ce véhicule doit être remis en conséquence au Commissariat aux ventes des domaines de la région PACA pour aliénation.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON



Publiée le : **18 JUL. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **18 JUL. 2024**